

**AVIS D'APPEL D'OFFRES PAR CONSULTATION RESTREINTE N° DNCMP/282/F/2021-2022  
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ELECTRIQUE DESTINE A L'ELECTRIFICATION DES  
CENTRES BIGERA DE LA COMMUNE GASHOHO, NEMA-MIBIRA DE LA COMMUNE BURURI,  
RUZIRA ET RWASANGA-KINWA DE LA COMMUNE MATANA, MPINGA DE LA COMMUNE  
MAKAMBA, KWISUMO ET BWAGIRIZA DE LA COMMUNE BUTEZI.**

- Date de publication : le ... 12 ..... / 04 ..... / 2022

- Date d'ouverture des offres : le ... 26 ..... / 04 ..... / 2022

### **1. Objet**

Par le présent Avis d'Appel d'Offres par consultation restreinte N° DNCMP/...../F/2021-2022 pour la fourniture du matériel électrique destiné à l'électrification des centres BIGERA de la commune GASHOHO, NEMA-MIBIRA de la commune BURURI, RUZIRA et RWASANGA-KINWA de la commune MATANA et MPINGA de la commune MAKAMBA, KWISUMO et BWAGIRIZA de la Commune BUTEZI.

### **Financement du Marché**

Le présent Marché est financé sur le Budget Général de l'État, exercice 2021-2022

Le Maître de l'Ouvrage est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines/Agence Burundaise de l'Electrification Rurale(ABER). L'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energies et des Mines.

### **2. Spécification du Marché**

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres par consultation restreinte tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres par consultation restreinte sont réparties en seul lot :

L'ensemble de la fourniture du matériel électrique s'étend sur un délai maximum d'un (01) mois. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

### **3. Condition de participation.**

La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File] possédant les conditions juridiques et techniques, le matériel électrique dans leurs stocks et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché. **Les entreprises appelées à présenter leurs offres sont entre autres EAGTC, ROBBIALAC, SOTEM, MCEP et SOCOS.**

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

#### 4. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté uniquement par les entreprises consultées tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura, Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord, Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER), sur présentation des bordereaux de versement d'un montant non remboursable de Cent Mille francs (100 000 FBU) au sous-compte de transit des recettes non fiscales N° 11014482345 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom du Projet de Réhabilitation du Secteur Energie.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura à l'adresse suivante :

Route nationale N°1, parcelle N° 22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord, Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9.

#### 5. Présentation de l'offre

Les soumissionnaires sont appelés à soumettre leurs offres pour ce lot.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **Trente Six millions de francs burundais (36 000 000 FBU)**

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

Les offres devront être remises au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura, Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord, Tél : 22 22 19 32, 22 22 3167 au plus tard le ... .. /2022 à 10 heures précise, heure locale Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

#### 6. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

#### 7. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification rurale, sise à Bujumbura Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord, Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 au plus tard le 26 /04/2022 à 10 heures précises, heure locale

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

9

## 8. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur de la DNCMP, à la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale, sise à Bujumbura, Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord, Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 au plus tard le 26. /04./2022 à 10 heures 30 minutes, heure locale. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture.

Fait à BUJUMBURA, le 30. /04./2022.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ABER



Msc.Ing. Eric MPAYIMANA